

régler cette affaire. Ils veulent éliminer l'incertitude pour pouvoir retourner au travail.

Il n'y a pas eu de volte-face de la part du gouvernement. Nous luttons pas à pas. Le discours du député a démontré son manque total de connaissance du sujet et des options ouvertes. S'il avait pris le temps de se faire expliquer exactement les points litigieux et les avantages et les inconvénients des diverses options, il n'aurait pas fait les bizarres déclarations qu'il vient de faire.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE—A) ON DEMANDE DE PUBLIER LES ÉTUDES D'INCIDENCE SUR LES COÛTS. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER À PUBLIER LES ÉTUDES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Madame la Présidente, mon intervention aujourd'hui fait suite à un échange de propos que j'ai eu avec le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) le 19 novembre 1986. Alors qu'il s'efforçait de défendre sa position concernant les produits pharmaceutiques, il a refusé de publier les études préparées par le gouvernement pour la circonstance.

Je tiens à faire quatre mises au point publiquement à propos de la réponse que m'a donnée le ministre et de ses commentaires sur la politique d'ensemble du gouvernement dans ce domaine. Je rappelle, tout d'abord, que je viens de passer une semaine dans ma circonscription natale de Windsor. Les fin de semaine dans ma circonscription natale de Windsor. Les personnes âgées en ont profité pour me présenter des centaines de pétitions dans lesquelles elles contestent une politique qui leur coûtera cher à l'avenir à cause des hausses de prix.

J'ai lu, ce matin, dans le *Citizen* d'Ottawa, un article fort intéressant écrit par un homme que je ne prends pas au sérieux généralement. M. Michael Walker, le directeur de l'Institut Fraser, organisme de recherche très à droite, expliquait que le gouvernement commettait une erreur monumentale en refusant d'admettre que les prix des médicaments augmenteraient. Il ne faut vraiment pas être fort en logique, en économie ou en culture générale pour se rendre compte qu'en modifiant la Loi sur les brevets pour accorder des privilèges à des sociétés étrangères, les prix ne peuvent qu'augmenter.

Pour savoir ce qui pend au nez de cette industrie avec ce projet de loi, il suffit de remonter un peu en arrière, à 1969, à l'époque où nous n'avions pas la loi actuellement en vigueur. On saura alors ce qu'il en est vraiment des douces illusions et des fantasmagories du gouvernement qui rêve de nouveaux investissements, de nouvelles recherches et de nouveaux développements de grande envergure, et de la construction d'une nouvelle grande industrie pharmaceutique au Canada.

• (1820)

C'est un mirage parfaitement inaccessible. En fait, nous avons eu trois études à l'époque, parce que les prix des médicaments au Canada étaient les plus élevés de tous les pays développés du monde. Nous avons finalement pu adopter un nouveau cadre donnant aux fabricants de produits génériques une

L'ajournement

occasion de concurrencer les autres; pas une occasion de voler le produit d'une société, mais une occasion de la concurrencer en lui versant une redevance de 4 p. 100. Quand cela s'est produit, ô miracle, ce que nous avions tous prédit s'est réalisé. Le prix des médicaments génériques et surtout des médicaments brevetés du Canada a chuté radicalement.

Toute la question est là. Nous pensons que les études que le gouvernement a entreprises par l'entremise du Conseil privé montreront en fait précisément la même chose. C'est pourquoi nous avons demandé au gouvernement de divulguer ces études. Le ministre nous a systématiquement opposé une fin de non-recevoir. J'en conclus que ces études doivent confirmer notre point de vue, à savoir que les prix vont augmenter, que les victimes seront nombreuses, et que cette mesure ne nous apportera pas les avantages annoncés par le gouvernement.

Je demande encore une fois au gouvernement, au nom de cette ouverture dont il faisait sa profession de foi quand il est arrivé au pouvoir, de divulguer ces études de façon à nous permettre de discuter de la question au comité et à la Chambre à partir des informations solides que doivent comporter, je l'espère, ces études du Conseil privé.

[Français]

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame la Présidente, je voudrais répondre à mon collègue que les modifications à la Loi sur les brevets contenues dans le projet de Loi C-22 représentent les efforts de notre gouvernement pour accroître la recherche-développement pharmaceutique au Canada et créer plus d'emplois pour les Canadiens. Avec ce texte de loi, que l'opposition tente de retarder par diverses tactiques contraires à l'intérêt public, le gouvernement prend une autre mesure pour favoriser une croissance économique soutenue et créer des emplois tout en protégeant les consommateurs canadiens.

[Traduction]

Certains députés d'en face n'ont cessé de réclamer la publication des études de coût concernant ces modifications. Le ministre n'a cessé de proposer de discuter de ces estimations lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité législatif. Comme il l'a dit à la Chambre, nous avons une deuxième lecture puis une étude au comité. Celle-ci sert à analyser les détails nécessaires de la politique et du projet de loi et à prendre les mesures en conséquences. Les députés d'en face doivent bien le savoir, pourtant ils s'obstinent à éviter ce que précisément ils réclament.